



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

# PRIX DE L'ORDRE

PRIX PROFESSIONNEL  
PRIX DE L'ORIENTATION  
PRIX DE LA RELÈVE

2026

# PRIX PROFESSIONNEL

## IMPACT SUR LA PRATIQUE DES C.O

L'objectif est de reconnaître les réalisations des conseillères et conseillers d'orientation qui ont contribué à enrichir la pratique professionnelle. Il peut s'agir, notamment, de livres, d'outils ou de programmes qui assurent le développement d'une pratique professionnelle exemplaire en orientation.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- La réalisation doit avoir été accomplie au cours des cinq dernières années.
- Si la réalisation est une publication, elle doit avoir été éditée au cours des deux dernières années.
- La candidature peut être présentée par la personne elle-même ou par des collègues.
- Au moment de présenter une réalisation, la personne candidate ne doit exercer aucune fonction au sein de l'Ordre (employé·e, administrateur·trice, pigiste, contractuel·le, etc.).
- Le dossier de candidature doit être complet (documents pertinents et formulaire).
- Le délai de dépôt de la candidature doit être respecté.
- Un même projet ne peut être soumis plus d'une fois.
- La personne candidate :
  - Ne doit jamais avoir été radiée de l'Ordre pour des motifs disciplinaires ;
  - Ne doit jamais avoir porté préjudice à la profession, ni avoir été en litige avec l'Ordre ;
  - Doit respecter les valeurs de l'Ordre dans toutes ses interactions avec le public, les membres et l'Ordre ;
  - Être membre en règle de l'Ordre et inscrite au tableau des membres.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Contribution au développement de pratiques exemplaires.
- Actualité et pertinence.
- Rigueur sur le plan de la réalisation et de la présentation.
- Caractère original de la production

\*Toute candidature ne respectant pas l'ensemble des critères d'éligibilité ne sera pas présentée au jury.

# PRIX DE L'ORIENTATION

## IMPACT SUR LE GRAND PUBLIC

L'objectif est de reconnaître la mise en valeur des enjeux de l'orientation au bénéfice du public et des clientèles, par une, un ou plusieurs conseillères et conseillers d'orientation.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- La réalisation ou la pratique professionnelle du conseiller ou de la conseillère d'orientation doit avoir eu un impact au cours de l'année.
- La candidature peut être présentée par la personne elle-même ou par des collègues.
- Au moment de présenter une réalisation, la personne candidate ne doit exercer aucune fonction au sein de l'Ordre (employé·e, administrateur·trice, pigiste, contractuel·le, etc.).
- Le dossier de candidature doit être complet (documents pertinents et formulaire).
- Le délai de dépôt de candidature doit être respecté.
- Un même projet ne peut être soumis plus d'une fois.
- La personne candidate :
  - Ne doit jamais avoir été radiée de l'Ordre pour des motifs disciplinaires ;
  - Ne doit jamais avoir porté préjudice à la profession, ni avoir été en litige avec l'Ordre ;
  - Doit respecter les valeurs de l'Ordre dans toutes ses interactions avec le public, les membres et l'Ordre ;
  - Être membre en règle de l'Ordre et inscrite au tableau des membres.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Contribution à une meilleure compréhension des enjeux et des problématiques d'orientation auprès du public ou des personnes décisionnaires.
- Sensibilité ou préoccupation face aux besoins des différentes clientèles.
- Réponse à des enjeux sociaux d'actualité.
- Démonstration de la pertinence sociale de la profession dans la société québécoise.

\*Toute candidature ne respectant pas l'ensemble des critères d'éligibilité ne sera pas présentée au jury.

# PRIX DE LA RELÈVE

## ENGAGEMENT

Le Prix de la relève vise à mettre en valeur l'implication des conseillères et conseillers d'orientation débutants qui se démarquent dans la profession, à souligner leur engagement et à stimuler l'esprit d'initiative.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir moins de cinq ans de pratique.
- La candidature peut être présentée par la personne elle-même ou par ses pairs.
- Le dossier de candidature doit être complet (CV, lettres et formulaire).
- Le délai de dépôt de candidature doit être respecté.
- Au moment de présenter une réalisation, la personne candidate ne doit exercer aucune fonction au sein de l'Ordre (employé·e, administrateur·trice, pigiste, contractuel·le, etc.).
- La personne candidate :
  - Ne doit jamais avoir été radiée de l'Ordre pour des motifs disciplinaires ;
  - Ne doit jamais avoir porté préjudice à la profession, ni avoir été en litige avec l'Ordre ;
  - Doit respecter les valeurs de l'Ordre dans toutes ses interactions avec le public, les membres et l'Ordre ;
  - Être membre en règle de l'Ordre et inscrite au tableau des membres.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Engagement envers la profession ou implication dans son milieu de travail.
- Professionnalisme démontré.
- Reconnaissance par les pairs
- Implication dans le développement de ses compétences.
- Engagement dans son milieu de travail ou dans sa communauté.

\*Toute candidature ne respectant pas l'ensemble des critères d'éligibilité ne sera pas présentée au jury.

## Délai de présentation

Au plus tard, le 19 janvier 2026 à 16 h, la directrice générale de l'Ordre doit avoir reçu toutes les candidatures accompagnées des documents requis.

## Le jury

Un jury étudiera les candidatures. Il sera composé de deux conseillères ou conseillers d'orientation et d'une personne représentant le public. Le jury fera ses recommandations au conseil d'administration quant à l'attribution des prix. Les délibérations du jury et ses recommandations sont confidentielles et sans appel.

## Modalités d'envoi de candidature

Tous les détails concernant l'envoi se trouvent dans la page suivante du site Web de l'Ordre : [Communications et publications/ Prix et distinctions](#).

## Pour information

Sagine Jean-Paul, adjointe aux communications et au développement des compétences :  
1 800 363-2643 ou  
(514) 737-4717, poste 230  
Courriel :  
[communication@orientation.qc.ca](mailto:communication@orientation.qc.ca)



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec